## Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de LENS



2025-074

## La Maire de la ville de Grenay,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ; Vu la demande d'arrêté de police de la circulation formulée par la société VEOLIA Artois Douaisis en date 22 août 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: En raison des travaux effectués par VEOLIA chez Sogelink TSA 70011 à Dardilly (69134) dans le cadre d'un renouvellement de réseau AEP, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux, rue de la Guadeloupe à Grenay. Ces dispositions seront applicables pendant la durée du chantier à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de 60 jours calendaires.

<u>Article 2</u>: Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux.

<u>Article 3</u>: La société VEOLIA Artois DOUAISIS devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Grenay et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY Le 22 août 2025

La Maire, Christelle BUISSETTE

